



République Française - Département de la Moselle

Arrondissement de Metz-Campagne

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-SIX

à 19 heures 30, en Mairie

Membres présents : Mesdames et Messieurs Sylvain WEIL, Nathalie RAVAINÉ, Hervé PRITRSKY, Sabine PARTICELLI, Léo FAVASULI, Clarisse CHARLET, Annie BRULLOT, Nicolas AUBRY, Anne WINGELINCKX, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Eugénie MERCIER, François PERNET, Aurélie LARUE, Audrey ECKER, Lionel DOMINGUES SOUTO, Loyce CZAPKA.

Nicolas RAVAINÉ arrive à 19h44.

Membre absent excusé ayant donné procuration :

Baptiste VINCENT donne procuration à Léo FAVASULI

Convocation du 21 mai 2026.

Secrétaire de séance : Annie BRULLOT.

La séance est ouverte à 19h31, sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

N° 2026/005/002

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Hervé PRITRSKY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2541-12

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'attaché territorial afin de répondre aux besoins d'encadrement, de pilotage de projets et d'expertise administrative ;

Il y a lieu de créer un poste d'attaché territorial permanent, à temps complet pour permettre le recrutement d'une Secrétaire générale de mairie, suite à une mobilité externe de la personne précédemment en poste.

Cet emploi pourra être pourvu par voie de mutation, détachement, intégration directe ou recrutement d'un lauréat de concours.

La suppression du poste de rédacteur sera proposée à un prochain Conseil municipal après avis du Comité Social Territorial.

Également, il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Afin de modifier les tableaux des effectifs tel que présenté ci-après :

FILIERE ADMINISTRATIVE

CADRE D'EMPLOI	GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO
Attaché territorial	Attaché	1	35 h
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	1	35h
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2° classe	1	35h
	Adjoint administratif	4	35h
		6+1	

La question du niveau de rémunération de la future secrétaire générale et de son adaptabilité à ce poste est posée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour (Sylvain WEIL, Nathalie RAVAINÉ, Hervé PRITRSKY, Sabine PARTICELLI, Léo FAVASULI, Clarisse CHARLET, Annie BRULLOT, Nicolas AUBRY, Anne WINGELINCKX, Baptiste VINCENT, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Eugénie MERCIER, François PERNET, Aurélie LARUE), **3 voix contre** (Audrey ECKER, Lionel DOMINGUES SOUTO, Loyce CZAPKA) **et 0 abstention**

décide :

- de modifier le tableau des emplois en créant un poste d'attaché territorial
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent ;
- de charger le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération

Pour extrait conforme,
Vigy le 28 mai 2026,

Le Maire,
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 01/06/2026 et transmise au représentant de l'Etat le 01/06/2026